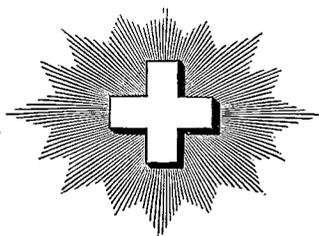


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} septembre 1932

Demande déposée: 29 mai 1931, 18 h. — Brevet enregistré: 30 juin 1932.

BREVET PRINCIPAL

HERMANN THORENS S. A., Ste-Croix (Suisse).

Briquet pyrophorique.

L'objet de la présente invention est un briquet pyrophorique, du genre de ceux comprenant, d'une part, un couvre-mèche rotatif qu'un ressort tend à ouvrir et qui, alors, actionne la molette et, d'autre part, un verrou rotatif qui, sous l'action d'un ressort, prend une position où il empêche le couvre-mèche de s'ouvrir. Ce briquet est caractérisé en ce que le verrou porte un coulisseau qu'un ressort tend à maintenir en un point de sa course où il appuie contre une butée fixée, empêchant ainsi le verrou de tourner, ce coulisseau se trouvant, par rapport à l'axe de rotation du verrou, du côté où ce dernier s'incline lorsqu'il déclanche le couvre-mèche, dans le but que, lorsqu'on actionne le coulisseau à l'encontre de son ressort, on libère le verrou et par le même mouvement l'amène dans sa position de déclanchement.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 en est une vue en élévation et la fig. 2 une vue en plan; les fig. 3 et 4 sont

deux coupes longitudinales par III—III respectivement IV—IV de la fig. 2 et la fig. 5 est une coupe transversale par V—V de fig. 1.

Le briquet pyrophorique représenté comprend un réservoir à essence 1 à la partie supérieure duquel sort la mèche 2. Entre deux joues verticales 3, solidaires du réservoir 1, est monté rotativement, sur l'axe 5 de la molette 6, un couvre-mèche 4. 7 est la pierre pouvant coulisser dans un tube 8 logé dans le réservoir, et soumise à l'action d'un ressort 9 la maintenant en contact avec la molette. Le couvre-mèche 4 tend à s'ouvrir sous l'action d'un ressort 10 et actionne alors la molette 6 par l'intermédiaire d'un ressort-lame en forme de U 11 dont une branche est traversée par l'axe 5, tandis que l'autre branche, libre coopère avec quatre dents 12 que présente la molette 6. Un verrou 13 monté rotativement en 14 entre les joues 3, porte deux excentriques 15 destinés à maintenir le couvre-mèche en coopérant avec une arête correspondante 16 de ce dernier. Ce verrou 13 est soumis à l'action

du ressort 10 qui, prenant appui en 19, agit par sa branche 17 sur le verrou, en vue de l'amener dans sa position d'enclenchement.

Le verrou 13 porte un coulisseau 20 qui peut se déplacer longitudinalement dans une fente 21, celui-ci se trouvant à droite de l'axe 14, en fig. 3 du côté où le verrou s'incline lorsqu'il déclanche le couvercle. Ce coulisseau est soumis à l'action d'un ressort 24, qui tend à le maintenir dans la position représentée au dessin, dans laquelle son talon 22 appuie contre une butée fixe 23, portée par le réservoir, empêchant ainsi le verrou de tourner.

Si l'on veut allumer le briquet, il suffit d'actionner du doigt le coulisseau 20 à l'encontre de son ressort 24 jusqu'au moment où le talon n'est plus en contact avec la butée 23. Le verrou 13 qui est alors libéré pivote sous la même action du doigt, autour de 14 à l'encontre de son ressort 17, et vient occuper une position où les excentriques 15 libèrent le couvre-mèche 4 qui se lève sous l'action du ressort 10 et actionne la molette 6.

Le briquet se ferme par rabattement du couvre-mèche 4, sur la mèche 2; le verrou vient en position d'enclenchement sous l'action de son ressort, engageant ses excentriques 15 sous l'arête 16 du couvre-mèche, et le talon 22 du coulisseau vient appuyer sur la butée 23, sous l'action du ressort 24.

REVENDICATION:

Briquet pyrophorique, comprenant, d'une part, un couvre-mèche rotatif qu'un ressort tend à ouvrir et qui, alors, actionne la molette et, d'autre part, un verrou rotatif qui, sous l'action d'un ressort, prend une position où il empêche le couvre-mèche de s'ouvrir, caractérisé en ce que le verrou porte un coulisseau qu'un ressort tend à maintenir en un point de sa course où il appuie contre une butée fixe, empêchant ainsi le verrou de tourner, ce coulisseau se trouvant, par rapport à l'axe de rotation du verrou du côté où ce dernier s'incline lorsqu'il déclanche le couvre-mèche, dans le but que lorsqu'on actionne le coulisseau à l'encontre de son ressort, on libère le verrou et par le même mouvement l'amène dans sa position de déclanchement.

SOUS-REVENDICATIONS:

- 1 Briquet selon la revendication, caractérisé en ce que le verrou porte au moins un excentrique qui, dans la position d'enclenchement du verrou s'engage sous une partie correspondante du couvre-mèche.
- 2 Briquet selon la revendication, caractérisé par un ressort commun au couvre-mèche et au verrou, prenant appui sur le bâti et dont une branche agit sur le couvre-mèche pour l'ouvrir, tandis que l'autre branche agit sur le verrou pour le maintenir en position d'enclenchement.

HERMANN THORENS S. A.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

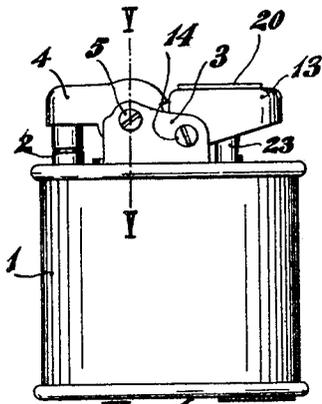


Fig. 1.

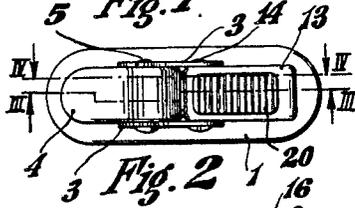


Fig. 2.

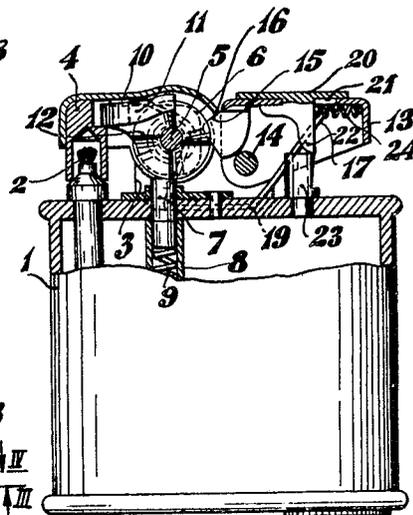


Fig. 3.

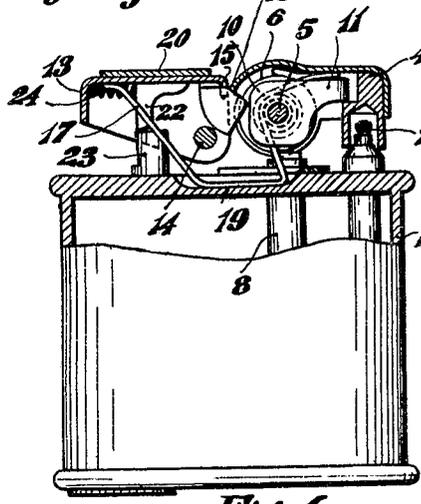


Fig. 4.

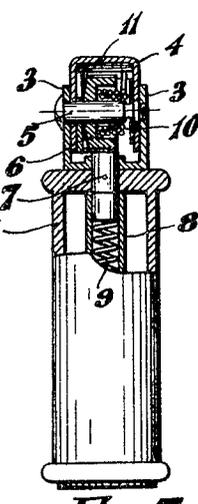


Fig. 5.